



Depot vente moto garage moto, agissant en tant que mandataire

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai vendu ma moto par l'intermédiaire d'un garage moto, agissant en tant que mandataire. le chèque que j'ai reçu pour la transaction a été rejeté pour absence de provision. j'ai contacté le gérant de la société, qui m'a expliqué qu'il avait changé d'établissement bancaire, 1 semaine plus tard, début octobre il m'a envoyé un nouveau chèque. 10 jours après Je suis parti travailler a l'étranger 2 mois durant. Je suis rentré aujourd'hui, et ai appris par 1 courrier de ma banque en date du 11 nov que le nouveau chèque avait été a son tour rejeté. je me suis présenté au garage immédiatement pour trouver porte close et un avis de liquidation judiciaire placardé et l'adresse du liquidateur, lequel hélas n'est pas joignable pour l'instant. Je voudrais savoir quelles démarches effectuer, et si j'ai quelque espoir de revoir mon argent?

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Malheureusement, vous ne pouvez bénéficier de la procédure rapide de recouvrement vous permettant de contacter directement un huissier, de lui fournir un certificat de non paiement de chèque afin qu'il pratique une saisie éventuelle.

En effet, la liquidation entraîne suspension des poursuites, donc impossible de poursuivre votre débiteur.

La seule chose que vous pouvez faire est de contacter le mandataire liquidateur et de faire inscrire votre créance en attendant un éventuel paiement.

Je dois vous avertir que cela prend parfois du temps et qu'il n'y a absolument aucune garantie que vous obteniez un paiement final.

Bien cordialement.